

## ACCESSIBILITÉ PMR/PSH – Nos engagements

Dans le cadre de la formation professionnelle continue les modalités proposées aux apprenants en situation de handicap sont conçues pour assurer l'accessibilité, l'inclusion et l'égalité des chances. Ces modalités peuvent varier en fonction de la nature du handicap, des besoins spécifiques de chaque apprenant, et des ressources disponibles chez les organismes de formation. Voici les principales mesures et adaptations possibles :

- ● **Aménagements pédagogiques** : La formatrice peut adapter ses méthodes d'enseignement pour faciliter l'apprentissage, par exemple en utilisant des supports visuels ou auditifs supplémentaires, en fournissant des documents dans des formats accessibles (Gros caractères, interlignes augmentées etc.), ou en adaptant le rythme de la formation.
- ● **Accompagnement individualisé** : Un accompagnateur ou un tuteur peut être mis à disposition de l'apprenant pour l'aider dans ses apprentissages.
- ● **Aménagements techniques et matériels** : Les lieux de formation doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cela peut inclure des aménagements spécifiques des salles de cours, des équipements spécialisés (logiciels de lecture d'écran, boucles magnétiques pour malentendants, etc.), ou la mise à disposition de matériel adapté.
- ● **Aménagements des évaluations** : Les modalités d'évaluation peuvent être adaptées pour permettre à tous les apprenants de démontrer leurs compétences équitablement. Cela peut comprendre l'extension du temps alloué pour les épreuves finales, l'utilisation de formats d'évaluation alternatifs, ou l'adaptation des questions d'examen.
- ● **Formation des formateurs et du personnel** : Je réalise une veille afin de maintenir un bon niveau de sensibilisation et de formation au handicap, afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.
- ● **Orientation et suivi** : Des services d'orientation professionnelle et de suivi personnalisé peuvent être proposés pour aider les apprenants en situation de handicap à définir leur projet professionnel et à trouver des solutions pour surmonter les obstacles liés à leur handicap.
- ● **Collaboration avec les acteurs spécialisés** : Mon organisme de formation peut travailler en étroite collaboration avec les services spécialisés pour garantir une prise en charge adaptée et coordonner les aides financières ou matérielles nécessaires.

## Exemples par types de handicap

### 1. Handicap moteur

**Aménagements physiques** : Accès de plain-pied, rampes, ascenseurs, toilettes adaptées, et bureaux réglables.

**Technologies d'assistance** : Ordinateurs équipés de commandes vocales ou de dispositifs de pointage adaptés.

### 2. Handicap visuel

**Matériels spécifiques** : Mise à disposition de matériel informatique avec logiciels de lecture d'écran, agrandisseurs d'écran, ou machines à lire.

**Documents adaptés** : Fourniture de documents en gros caractères ou en format audio.

### 3. Handicap auditif

**Systèmes d'amplification** : Utilisation de boucles à induction magnétique ou de systèmes FM pour les personnes malentendantes utilisant des appareils auditifs.

### 4. Troubles du spectre de l'autisme (TSA) et troubles cognitifs

**Environnement structuré** : Création d'un environnement d'apprentissage prévisible et structuré pour réduire l'anxiété.

**Supports visuels** : Utilisation de supports visuels pour faciliter la compréhension et l'apprentissage.

### 5. Troubles Dys (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, etc.)

**Méthodes pédagogiques adaptées** : Utilisation de méthodes multisensorielles, mise à disposition de logiciels spécifiques (logiciels de dictée, correcteurs orthographiques adaptés).

**Aménagements des évaluations** : Temps supplémentaire pour les épreuves, évaluations orales à la place d'écrites, consignes claires et simplifiées.

### 6. Troubles psychiques

**Flexibilité des horaires** : Adaptation des horaires de formation pour tenir compte des variations de l'état de santé.

**Accompagnement personnalisé** : Suivi individuel par un formateur ou un tuteur, mise en place d'un environnement d'apprentissage rassurant et sécurisant.

### 7. Maladies chroniques et autres handicaps

**Adaptation du rythme de formation** : Possibilité d'alterner les périodes de formation et de repos, formation à distance pour les périodes de convalescence.

**Support et suivi médical** : Coordination avec les services médicaux pour adapter la formation en fonction des traitements et des rendez-vous médicaux.

Je soussignée **Ingrid PAILLARD, gérante ALLIANCE ACTIVE** m'engage à respecter le présent engagement.

**Ingrid PAILLARD**

ALLIANCE ACTIVE Organisme de formation n°84691604869  
certifié QUALIOP1 364 Ind 2 SIRET : 842 487 894 00029 SARL au capital social de 5000€

